

Séance ordinaire du 9 mai 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi neuf mai deux mille vingt-deux à quatorze heures trente-sept, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-04-63

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 9 mai 2022.

CE-2022-04-64

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 mai 2022.

CE-2022-04-65

Fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 24 mai 2022, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis).

CE-2022-04-66

Attribution d'un contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac situés au parc industriel et technologique Bernières

[Document d'aide à la décision APP-2022-097](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer un contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac situés au parc industriel et technologique Bernières, à Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud, pour une dépense estimée à 869 754,29 \$, avant TPS et TVQ.

CE-2022-04-67

Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet d'un nouvel aréna dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et désignation d'un représentant

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-021-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de présenter le projet du nouvel aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;
- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- de désigner monsieur Dany Bernard, chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

CE-2022-04-68

Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relative à l'exploitation d'entreprises de carrières, gravières et sablières sur le chemin Saint-Roch, situé sur le territoire de la ville

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de s'assurer que la nouvelle exploitation de carrières, gravières et sablières sur le chemin Saint-Roch, situé sur le territoire de la ville, n'aura pas d'impacts négatifs sur la préservation de la Grande plée bleue;
- de demander à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec de prendre en considération ces préoccupations dans son traitement de la demande d'autorisation concernant cette nouvelle exploitation de carrières, gravières et sablières;
- de demander aux instances gouvernementales de veiller à l'application de leurs réglementations respectives à ce sujet.

CE-2022-04-69

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 08.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
